



République d'Haïti
Ministère à la Condition Féminine
et aux Droits des Femmes
(MCFDF)

Les termes de la problématique de Genre en HAÏTI

Eléments de la Condition et des Situations des Femmes en Haïti

Selon le dernier recensement de 2003, la population haïtienne se compose de 51.8% de femmes. C'est une population plutôt jeune¹, où l'excédent de femmes est particulièrement remarquable entre 10 et 39 ans et surtout en milieu urbain avec un taux de féminité de 116% contre 101% en milieu rural.

En dépit de la surreprésentation numérique des femmes, la condition féminine accuse des discriminations criantes dans les domaines de :

- l'économie (sous-estimation et sous-valorisation du travail des femmes, inégalités de traitement et de salaires),
- l'éducation (accès limité des filles à l'éducation, déperdition scolaire...),
- la santé (carence de structures orientées vers les besoins et intérêts spécifiques des filles-femmes), et
- la politique (manque d'incitation pour une participation des femmes).

Situation familiale et fécondité

Diverses formes d'union prévalent dans la société haïtienne. Ces unions sont caractérisées par : leur caractère légal ou coutumier, la présence ou non de relations sexuelles et la cohabitation et ses modalités.

* Tableau extrait de : MAGLOIRE & MERLET, TAG Juin 2001 ;

¹ - plus de la moitié des populations est âgée de moins de vingt et un ans (Recensement 2003, IHSI)

Type d'union (impliquant des relations sexuelles)	Statut de l'union	Modalité
Mariage	Légal	Contrat de mariage par devant l'officier-ère d'Etat civil. Lorsque les conjoints-es ne se prononcent pas, le régime par défaut est celui de la communauté des biens.
Plaçage (« plasaj »)	Consensuelle	Union selon le droit coutumier, impliquant une cohabitation permanente. Equivalent, de par sa reconnaissance sociale, au mariage.
Vivavèk	Consensuelle	Union consensuelle sans cohabitation permanente.
Fiançailles (Fiyanse)	Consensuelle	Union consensuelle, sans cohabitation. Etape vers le mariage ou le plaçage.
Renmen/Gen yon zanmi	Consensuelle	Littéralement « être dans une relation amoureuse/Avoir un ami ». Relation sans cohabitation. Moins formelle et jouissant de moins de reconnaissance sociale.

Problématique de genre, doc Miméo*.

Plus de quarante cinq pour cent (45.4%) des femmes haïtiennes entre 15 et 19 ans sont impliquées dans une forme quelconque d'union – majoritairement le plaçage (50.7% des femmes en union) occupe la première place. La comparaison de la structure des unions entre femmes hommes confirme une fois de plus un schéma différencié selon le sexe : monogamie en série pour les femmes, polygamie pour hommes.

La polygamie n'est pas légalement reconnue mais elle est très largement répandue, ce dans tous les milieux. La population masculine se retrouve souvent impliquée dans plusieurs unions dont les formes peuvent être différentes. Dans le monde rural, la situation la plus courante est soit le mariage soit le plaçage généralement associé au «vivavèk». Pour décrire cette situation les appellations de « fanm kay/femme du foyer » et de « fanm jaden/femme jardin » sont utilisées en milieu rural pour désigner respectivement les épouses mariées ou placées et les épouses dans le cadre de l'union « vivavèk ».

De manière générale, les ménages se composent de quatre (4) à neuf (9) personnes, ce, sans grande disparité selon la zone, et pour l'ensemble du pays 38.5% des ménages ont une femme à leur tête. Cette tendance est toutefois plus accentuée en milieu urbain (49.3% province et 51% à la capitale) qu'en milieu rural (39.1%). La majorité² des femmes cheffes de ménages n'ont pas de conjoint (veuves, séparées, célibataires). Parmi les autres, 32.1% n'ont pas de conjoint résidant dans le ménage ou tout simplement sont la personne de référence du ménage (principale pourvoyeuse).

Les données disponibles ne permettent pas de déterminer la composition des ménages. Toutefois, étant donné la fragilité des unions et leur structure selon le sexe,

² (59.6% en zone métropolitaine, 61% dans les villes de province et 45.5% en milieu rural)

la majorité des femmes haïtiennes a la possibilité de se retrouver au moins une fois en situation de monoparentalité. Les familles/ménages se constituent d'abord autour de la mère et de ses enfants à charge, enfants biologiques et enfants dont elle est responsable, et d'une ou d'autres femmes parentes plus ou moins proches pouvant avoir également à charge leurs propres enfants. Il est également noté dans ces foyers la présence des petits-enfants³. C'est ce phénomène que traduit le concept de matrifocalité.

Si l'âge moyen à la maternité s'élève à 28 ans, la répartition des naissances vivantes selon l'âge des mères montre que près de 2% des naissances est le fait de jeunes femmes de moins de 15 ans et près de 12% le fait de femmes sans partenaire déclaré au moment de la naissance. En moyenne, les femmes haïtiennes accusent un indice synthétique de fécondité de quatre (4) enfants pour l'ensemble du pays, avec une variation à la baisse de trois (3) enfants par femme en milieu urbain. Une variation a aussi été remarquée en fonction du niveau d'instruction : les femmes analphabètes ont en moyenne plus d'enfants que celles ayant atteint le niveau de l'enseignement secondaire ou plus.

Implication économique

Bien qu'il soit couramment admis que les femmes occupent une place importante dans l'économie haïtienne, il est difficile de chiffrer la contribution des femmes à l'économie en raison de la nature «invisible» de leur travail. Le dernier recensement situe à 46.4% le taux de femmes actives de 15 ans et plus avec une proportion de 62.2% d'occupées parmi celles-ci. Notons que ce taux d'occupation est l'un des plus élevés de la région⁴. Les caractéristiques de l'implication économique des femmes se présentent comme suit :

- Forte présence tant au niveau du processus de production qu'au niveau de la transformation dans le *secteur primaire*, qui demeure axé principalement sur la production agricole et qui occupe plus de 50% des populations. Cette présence des femmes se remarque en dépit d'une certaine déféminisation de l'agriculture⁵.
- Au niveau du *secteur secondaire*, en pleine régression depuis plusieurs années, l'assemblage emploie une majorité d'ouvrières. Ce sous secteur se caractérise par des conditions de travail précaires et des manquements aux droits des travailleurs-euses.
- Le *secteur tertiaire*, est le seul secteur qui soit en voie d'expansion. Face à la stagnation de l'économie et le manque d'opportunités d'emplois, le secteur informel demeure le lieu privilégié des femmes. Malgré la faiblesse des revenus générés, ce sous-secteur demeure, pour plusieurs femmes, la principale source de revenus pour faire face en partie aux charges sociales. Les femmes sont également majoritaires dans le domaine du travail domestique considéré

³ Ce dernier cas de figure est de plus en plus signalé, notamment par les associations de femmes du troisième âge. Parmi les causes avancées pour expliquer cette situation, il y a lieu de citer : les naissances qui sont le fait de jeunes ne pouvant faire face aux obligations économiques qu'induisent le fait d'être parent ; les ravages causés par le Sida qui frappent énormément les jeunes.

⁴ Voir Maria Correia: Gender and Poverty in Haiti; Haiti Poverty Assessment Volume II; Technical Papers, World Bank Washington DC 1998

⁵ Voir Neptune-Anglade, 1987

comme une extension de leur rôle traditionnel dans le domaine de la reproduction⁶.

- *Une sous- estimation du travail et une sous valorisation de la contribution des femmes* du fait de la nature invisible de la plus grande part de leur travail et le biais qui perdure dans les modes de calcul de la comptabilité nationale et de la contribution respective des hommes et des femmes.
- *Une répartition du travail fortement différenciée selon le genre* et ce n'est que très récemment que l'Etat haïtien s'est engagé, grâce à un programme du MCFDF, dans la promotion de l'intégration des femmes dans des espaces traditionnellement réservés aux hommes.
- *Une forte ségrégation inter et intra professionnelle du marché de travail* où les femmes sont souvent cantonnées dans les filières informelles et précaires et/ou dans les occupations/postes ayant un faible taux de rémunération.
- *Un taux de rémunération inégal à celui des hommes pour un travail équivalent.* En général, le revenu moyen des femmes est la moitié de celui des hommes⁷. La féminisation de la pauvreté commence par cette inégalité et se renforce par l'inégalité d'opportunités dans les différents champs.
- *Un accès et niveau de contrôle inégal aux biens et ressources productives et à la formation nécessaire pour leur mise en valeur.* Les femmes ne bénéficient pas de manière égale des opportunités offertes d'acquérir des ressources productives et lorsqu'elles ont l'accès, elles n'ont pas le contrôle. De même, elles n'ont pas un accès égal au savoir et savoir-faire permettant la mise en valeur de leurs potentialités.
- *Un pourcentage élevé des femmes cheffes de ménage assumant seules les responsabilités productives et reproductives.* Ce taux est encore plus élevé en milieu urbain⁸.
- *Une responsabilité économique inéquitable au sein des foyers.* Même dans le cas des femmes en union, elles assument une responsabilité prépondérante dans la prise en charge sociale du foyer.
- *Les femmes ne jouissent pas d'un pouvoir économique comparable à l'importance de leur contribution économique.* Les femmes haïtiennes, malgré leur importante contribution à l'économie nationale, ne jouissent pas d'un pouvoir de décision semblable sur l'affectation et l'utilisation des ressources économiques.

Scolarisation et niveau d'éducation

L'analphabétisme et la sous scolarisation sont des phénomènes marquants du paysage haïtien pour l'ensemble des populations, eu égard aux rapports sociaux de genre on observe :

- *Un accès égal au niveau primaire à l'entrée:* Le taux net de scolarisation des enfants est de 65.4% en milieu urbain et de 39.3% en milieu rural⁹. Les données sexo-spécifiques au niveau du primaire démontrent que l'accès à l'école ne comporte pas des distinctions significatives par rapport au genre.

⁶ Ibid

⁷ PIB par habitant, Rapport sur le Développement Humain, 2000

⁸ Ibid.

⁹ IVème Recensement Général de la Population et de l'Habitat , 2003.

- *Une rentrée tardive dans le secteur éducatif*: on observe des différences au niveau de l'âge de scolarisation - les filles rentrant à l'école plus tard que les garçons.;
- *Un taux de déperdition scolaire plus élevé*. Le taux de déperdition est plus élevé chez les filles que chez les garçons¹⁰. Les facteurs qui semblent rentrer en ligne de compte sont à la fois les tâches domestiques et les conséquences des grossesses précoces.
- *Un traitement discriminatoire des conséquences de la grossesse précoce*: Les filles enceintes font l'objet de sanctions et souvent de renvoi du système éducatif tandis que les garçons ne sont pas tenus responsables de leurs actes et ne subissent pas de sanctions¹¹.
- *Un écart grandissant et significatif au niveau du secondaire*. Au fur et à mesure, cette distinction se fait remarquer davantage au niveau secondaire, où les filles occupent seulement 43% de l'effectif scolaire au moment du baccalauréat¹².
- *Au niveau universitaire*, il n'existe pas de données comparatives fiables et récentes pour analyser la situation des filles, élément révélateur du manque d'importance accordée aux données sexo-spécifiques.¹³
- *Un contenu pédagogique reproduisant la construction sociale de genre*. Le contenu pédagogique des curriculums ne fait que renforcer les stéréotypes et ne créent pas les conditions de base permettant aux filles de jouir de leur liberté de choix.
- *Une formation technique discriminatoire*. Les filles sont généralement orientées vers des filières dites «féminines», d'après la répartition traditionnelle des rôles, et peu adaptée aux besoins/opportunités du marché de l'emploi.
- *Un plus fort taux d'analphabétisme chez les femmes*. Si le taux est à 48% en milieu rural¹⁴ pour l'ensemble des deux sexes, en se référant à la population adulte féminine, l'indice d'analphabétisme dépasse les 65%, représentant un écart significatif par rapport à celui des hommes.

Etat de Santé

Pour la région de l'Amérique Latine et de la Caraïbe, les indicateurs de santé affichent les niveaux les plus bas en Haïti (138^e place sur 191 pays selon l'organisation Mondiale de la Santé). Les caractéristiques de cette situation désastreuse s'expriment ainsi quant aux femmes :

- *Un manque d'accès à l'information et à la formation relatives aux droits reproductifs*. Les efforts à date, très insuffisants et rares, sont les programmes

¹⁰ BCP, page 86, 2000

¹¹ Nombreuses observations directes rapportées par des organisations de femmes, les représentantes du MCFDF en province et résultats préliminaires de CONEF.

¹² Ibid.

¹³ Anglade fait état d'un ratio de 7/3. Une étude récente suggère que les filles sont plus présentes que les garçons- mais les éléments qui sous-tendent cette thèse ne sont pas convaincants.

¹⁴ BCP, page 63

qui intègrent une perspective de genre, et de renforcement du pouvoir de négociation sexuelle des femmes et des filles¹⁵.

- *Un faible taux d'utilisation de contraceptifs.* Au niveau national le taux d'utilisation des contraceptifs (y compris des préservatifs) demeure faible (13.2%). Couplé à la carence de programmes d'éducation sexuelle la faible utilisation de contraceptif a pour résultat un fort taux de croissance de la population, et un taux de grossesses précoces élevé parmi les jeunes filles en âge de scolarisation¹⁶.
- *Une politique publique en matière de reproduction inéquitable :* la politique publique fait une promotion des condoms masculins, mais ne facilite pas la promotion des condoms féminins dans des conditions semblables. Or l'utilisation des préservatifs féminins accorde plus de pouvoir aux femmes pour se protéger contre des grossesses non désirées, et surtout se protéger contre les Infections Sexuellement Transmissibles (IST).
- *Une reconnaissance très limitée des droits reproductifs dont l'interruption volontaire de la grossesse (IVG):* Vu que l'avortement est illégal en Haïti, des femmes et des jeunes filles confrontées à des grossesses non désirées ont parfois recours à l'avortement clandestin pratiqué dans des conditions dangereuses.. Bien qu'il n'existe aucun chiffre officiel sur cette pratique¹⁷, une étude nationale récente suggère que le problème est répandu, et que les risques d'avortement illégaux sont très élevés¹⁸..
- *Un taux de mortalité maternelle élevé :* Selon le PNUD, le taux de mortalité atteint 475/100000 ce qui est parmi les taux les plus élevés des Amériques. Ce taux de mortalité materno-infantile demeure parmi les plus élevés même si le chiffre exact demeure l'objet de discussion.
- *Une carence des services de maternité :* Compte tenu de l'absence des centres de santé de proximité et des coûts des services offerts, 80% des femmes haïtiennes sont contraintes d'accoucher dans des conditions difficiles et sans accès au personnel médical qualifié.
- *Une féminisation et une jувénilisation du SIDA :* Les résultats des dernières enquêtes suggèrent que le taux d'infection est en croissance pour certains secteurs de la population dont les femmes et les jeunes. Haïti détient le taux de prévalence le plus élevé de la région avec un fort taux de transmission materno-infantile.
- *Une forte incidence de la violence à l'égard des femmes mal appréhendée¹⁹ :* l'ampleur du phénomène étudié récemment au pays demeure mal appréhendée au point que d'une source à l'autre, le taux de femmes victimes

¹⁵ Ceci malgré le fait que des études sur les IST et la transmission de SIDA mettent en évidence l'importance du genre dans les comportements sexuels et dans la capacité de négociation sexuelle des partenaires (Gupta, 2000).

¹⁶ Selon des études menées par VDH, les jeunes commencent très tôt leur vie sexuelle et en moyenne les jeunes filles ont leurs premiers rapports sexuels avant l'âge de 14 ans. Ceci suggère l'importance de renforcer l'éducation sexuelle des jeunes filles et de leur capacité de négociation, ainsi que l'éducation sexuelle des jeunes garçons, afin de prévenir des grossesses précoces et la transmission des MST/SIDA. Selon les dernières informations provenant de IHSI, le taux de transmission des MST/SIDA a connu une augmentation significative dans cette tranche d'âge.

¹⁷ Il faut cependant signaler que l'EMMUS III tente de capter cette réalité et projette un résultat préliminaire de 7% de la population étudiée (2001).

¹⁸ Etude réalisée par le TAG, 2001

¹⁹ Les premières études débutent au cours des années 90.

de violence peut varier de près de 40 points²⁰. Néanmoins, il est couramment admis, de par l'universalité du phénomène et sa généralisation sociale que toutes les femmes, indépendamment de leur situation socio-économique, peuvent être victimes de violence de genre

- *Une politique publique à l'égard de la violence encore faible* : un Plan National a été adopté en 2005 par l'ensemble des prestataires dans le domaine (Etat, Société Civile et Agences Internationales). Cependant, d'énormes efforts méritent d'être consentis pour garantir des services aux victimes et un programme d'éducation et de prévention efficace et efficient.

L'implication dans le domaine politique

Outre les facteurs généraux qui caractérisent le contexte politique actuel, il y a lieu de constater que les femmes sont sous représentées dans le champ politique tant au niveau du membership des partis politiques qu'au niveau des postes de responsabilité²¹.

- *Un faible taux de participation des femmes dans les joutes électorales*. La participation des femmes dans les joutes électorales demeure faible, malgré la progression du nombre de candidates aux différentes fonctions électives²² et la dynamique des actions des organisations de femmes pour promouvoir la présence des femmes.
- *Une présence minoritaire des femmes aux postes nominatifs*. Au niveau des gouvernements mis en place depuis 1986, on note une certaine augmentation de la présence des femmes dans les postes ministériels et de secrétaireries d'état. Cependant, les femmes demeurent minoritaires²³ dans l'ensemble et souvent elles ont des portefeuilles en relation à des questions considérées comme étant plus l'affaire des femmes.
- *Une persistance de la discrimination au sein de la fonction publique*. Les femmes représentent à peu près 40% des fonctionnaires. Une analyse plus approfondie démontre que la grande majorité est cantonnée dans des postes administratifs et de soutien²⁴. Une analyse de la répartition des postes de décision démontre que les femmes représentent moins d'un tiers de l'effectif²⁵.
- *Une sous-représentation des femmes au sein des partis* : Les partis politiques demeurent le domaine privilégié des hommes. La grande majorité des membres, voire des dirigeants, sont des hommes car l'espace politique est considéré comme l'apanage des hommes.
- *Une faible prise en compte du genre dans les discours et programmes politiques* : Les politiques intègrent davantage les revendications spécifiques

²⁰ Une enquête récente, EMMUS III – 2003 établit le pourcentage de victimes de violence à 48.4%, alors que les documents du CREPROF (1997) et du CECI-SOFA (2002) fixent ce même taux respectivement à 70% et 80%. Des différences méthodologiques notables expliquent ces écarts

²¹ Voir l'étude faite par Merlet (2000) ainsi que l'analyse de Manigat (1988).

²² Aux dernières élections de 2006 le pourcentage de femmes candidates était de : 3.1% pour la présidence, 7.9% aux sénatoriales et 5.5 au niveau de la députation. Voir aussi les rapports des organisations Femmes et Démocratie et Fanmyola sur les élections de 2006.

²³ Le gouvernement de 2006 ne comprend que deux (2) femmes ministres sur 21 ministres et secrétaires d'Etat

²⁴ Voir l'étude faite sur les Femmes dans l'administration Publique (Jean François 1998).

²⁵ Recensement des Agents de la Fonction Publique (1995) dans CNRA (1998)

des femmes, particulièrement au niveau du discours sans une articulation effective dans les programmes.

Cadre juridique

La législation haïtienne fournit le cadre de référence régissant les droits et devoirs des acteurs et actrices au sein d'une société. Les principaux instruments juridiques régissant les droits des femmes en Haïti sont les suivants²⁶; la Constitution Haïtienne de 1987; la Déclaration Universelle des Droits Humains; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW); et la Convention Interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes/ Belem Do Para. Malgré un ensemble d'outils juridiques, de conventions et traités internationaux confirmant l'égalité des femmes, le cadre juridique haïtien comporte des lois discriminatoires portant préjudice aux femmes et qui les maintiennent dans une situation juridique défavorable par rapport aux hommes.

Écarts entre les prescrits constitutionnels et les codes juridiques spécifiques

- Le Code civil comporte des articles portant préjudice aux femmes tels ceux traitant de la définition du mariage qui ne tient pas compte de la réalité des unions en Haïti, des divorces, de la situation des enfants nés en dehors des liens de mariage, etc.
- Le Code pénal qui définit de manière différenciée le traitement des femmes et des hommes par rapport aux infractions similaires, ainsi que celui des droits des femmes en regard à la santé reproductive et l'avortement.
- Le Code de travail codifie un traitement inégal pour les travailleurs-euses domestiques qui sont, dans la majorité, des femmes et qui leur dénie les droits les plus élémentaires des travailleurs-euses. Ses articles relatifs aux enfants en domesticité, qui sont en majorité des filles, reproduisent la même approche discriminatoire.
- En dépit des avancées du décret de 2005 dépénalisant l'adultère et criminalisant le viol comme un crime contre la personne, il convient de signaler un manquement général en ce qui a trait à la définition des agressions sexuelles.

Écarts entre les prescrits constitutionnels et légaux et la pratique

Les femmes n'arrivent pas à jouir des droits qui leurs sont conférés par les codes en vigueur. Souvent les pratiques ont préséance sur les lois. D'une manière générale les pratiques sociétales perpétuent des comportements discriminatoires à l'égard des femmes.

Fonctionnement et perception du système judiciaire

Le système judiciaire se caractérise par le manque d'autonomie par rapport aux autres pouvoirs. Il est perçu comme étant le lieu où la loi du plus fort prime - qu'il s'agisse de femmes ouvrières ou travailleuses qui revendiquent leurs droits, qu'il s'agisse de femmes qui dénoncent la violence, qu'il s'agisse de femmes avec enfant,

²⁶ Haïti a participé aussi à la Conférence de Caire traitant des droits reproductifs mais cette déclaration n'a pas encore fait l'objet d'une ratification par l'Etat Haïtien.

séparées ou divorcées qui réclament la paternité responsable et équitable. Néanmoins, le fonctionnement de l'appareil judiciaire se caractérise dans une certaine mesure par son caractère sélectif et arbitraire du traitement des dossiers judiciaires, la permanence de l'impunité, la non application du droit, la défaillance de l'accusation et les coûts élevés des frais judiciaires ²⁷, etc.

Sur ce plan, les défis sont de trois ordres : l'harmonisation des textes de lois afin de les rendre conformes aux prescrits constitutionnels et aux conventions internationales; la promulgation de nouveaux textes de lois afin de doter le pays des instruments juridiques aptes à favoriser la mise en application des conventions internationales dont notamment celles contre la violence, la discrimination et les droits reproductifs; et la réforme de l'appareil judiciaire lui-même pour le rendre plus apte à fournir une justice impartiale à tous et toutes et respectant les lois et les conventions en matière des droits des femmes.

²⁷ BCP, page 3, 2000